



Délibération n°20250930-14

Objet : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Eu et Etalondes pour la relocalisation de l'hôpital/EHPAD de Eu

**Séance du
30 septembre 2025**

Date de la
convocation :
23 septembre 2025
Date d'affichage :
24 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 39
Votants : 42

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Nathalie Vasseur

Monsieur Philippe Vermeersch, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques

Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois

Madame Guislaine Sire, Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Samuel Ruelloux, Madame Isabelle Vandenberghe, Monsieur Cédric Mompach, Madame Régine Douillet, Monsieur Christian Coulombel, Monsieur Daniel Roche absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code de l'environnement et ses articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-4 ;

Vu le Code de l'urbanisme et ses articles L.153-57 et suivants et R.153-16 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 18/12/2020 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eu approuvé par délibération municipale du 30/07/2013 et sa révision approuvée le 15 décembre 2015 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etalondes approuvé par délibération municipale du 25/10/2007 ;

Vu le transfert de la compétence planification urbaine à la Communauté de Communes des Villes Sœurs en date du 27/03/2017 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 25/07/2024 soumettant le projet de centre hospitalier à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Eu en date du 17/10/2024;

Vu le procès-verbal de l'examen conjoint du projet réalisé en présence des personnes publiques associées en date du 12/12/2024 ;

Vu l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 17/04/2025 ;

Vu les avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 04/03/2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22/05/2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur une demande de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes d'Eu et d'Etalondes visant à permettre la relocalisation de l'hôpital et de l'EHPAD situés sur la commune d'Eu ;

Vu l'avis favorable de la commune d'Etalondes par délibération municipale du 16/07/2025 ;

Vu l'avis favorable de la commune d'Eu par délibération municipale du 23/07/2025 ;

Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le projet de relocalisation de l'hôpital et de l'EHPAD nécessite une modification des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Eu et Etalondes, consistant à classer dans un même zonage constructible le terrain actuellement situé en zone agricole et d'harmoniser le règlement de cette zone afin d'y permettre les installations et équipements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ;

Considérant que le projet de relocalisation de l'hôpital et de l'EHPAD de Eu revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il représente un impératif en termes de qualité de l'offre de santé et participe à l'emploi sur le territoire ;

Considérant que l'examen conjoint a été réalisé avec les personnes publiques associées, Considérant que l'enquête publique s'étant déroulée du 23/06/2025 au 25/07/2025 portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification des PLU de Eu et Etalondes a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le dossier de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, est soumis à l'organe délibérant de l'EPCI compétent pour approuver la procédure ;

◉ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Eu et Etalondes pour permettre la relocalisation de l'hôpital-Ehpad de Eu.
- De charger Monsieur le Président de la réalisation des formalités d'opposabilité et de publicité telles que prescrites par le Code de l'urbanisme.
- A titre subsidiaire, d'autoriser le Président à intervenir, par tout moyen, aux droits de cette décision, en cas de recours porté contre le document ou à la présente délibération l'approuvant.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie Facque



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*